

Projet fédéral



**145
lieux et
projets de
musiques
actuelles
en France**

LA FEDELIMA

Fédération des lieux de musiques actuelles.



Préambule : historique synthétique de la structuration des lieux de musiques actuelles et de la fédération¹

Dès le début des années 60, de nombreuses initiatives privées, associatives ou commerciales ont cherché à diffuser des concerts de musiques actuelles. Dans les années 70, les structures relevant de l'éducation populaire de type Maison des jeunes et de la culture (MJC) ont été très actives dans ce domaine et ont constitué les premiers réseaux de diffusion.

C'est dans les années 80, en particulier sous l'impulsion du ministre Lang, que les politiques de l'État reconnaissent une certaine légitimité publique à ces pratiques artistiques et culturelles via la mise en place d'une politique en faveur de la diversité des expressions artistiques, y compris les cultures « jeunes » et cultures populaires.

À partir des années 1990, ces initiatives se consolident en interaction avec une forte implication des collectivités territoriales en matière culturelle et en réponse à une demande plus en plus forte des publics. Certaines

villes provoquent une véritable rupture historique par la construction ou la réhabilitation de lieux dédiés à l'écoute et à la pratique des musiques actuelles, dont les projets sont animés et confiés en gestion à des associations. Il peut s'agir de conventions de mise à disposition signées avec ces associations qui sont à l'initiative du projet ou de délégations de service public.

C'est également à cette époque que sont créées les fédérations d'acteurs des musiques actuelles, dont la Fédurok (la fédération des salles et clubs rock) créée en 1994 par 20 lieux de musiques actuelles, qui deviendra la fédération des lieux de musiques amplifiées / actuelles en 1998, et la FSJ – fédération des scènes de jazz et de musiques improvisées en 1997.

Sur la dernière génération d'équipements de 2003 à 2013, des projets de lieux de musiques actuelles naissent de la volonté et de l'initiative des collectivités, avec une

gestion de préférence intercommunale, en EPCC (Établissement Public de Coopération Culturelle) ou EPIC (Établissement Public à caractère Industriel et Commercial). Depuis 2013, les projets de nouveaux équipements deviennent moins nombreux. En revanche, la tendance est davantage à la rénovation, la réhabilitation, l'agrandissement de certains projets « historiques ».

La FSJ et la Fédurok coopèrent depuis plusieurs années sur différents chantiers partagés et s'engagent conjointement sur des positionnements communs visant à renforcer la prise en compte de l'intérêt général, de la coopération et de la solidarité dans le champ des musiques actuelles. Ainsi, au 1er janvier 2013, ces deux fédérations s'unissent pour former la FEDELIMA, Fédération des lieux de musiques actuelles qui regroupe aujourd'hui près de 145 projets et structures de musiques actuelles.

¹ Sources : Préambule de l'annexe de l'arrêté SMAC du 05 mai 2017 / OPALE, Fiches repères « Les lieux de musiques actuelles » / BERTHELOT Philippe, *Combats et contributions des acteurs artistiques : des musiques actuelles à l'Union fédérale d'intervention des structures culturelles*, In Associations et actions publiques, LAVILLE Jean-Louis et SALMON Anne (dir.), Paris, Desclée de Brouwer, 2015.

A - Présentation générale de la FEDELIMA

La FEDELIMA fédère des lieux et projets inscrits dans le champ artistique et culturel, particulièrement, celui des musiques actuelles. Le périmètre de son projet s'étend du local à l'international.

LA FEDELIMA ET SES ADHÉRENTS :

- mènent des réflexions et des initiatives d'intérêt général reconnaissant et associant l'ensemble des personnes sur leurs territoires de vie et de projet ;
- encouragent l'émancipation des personnes, la participation collective et la transformation sociétale ;
- défendent la libre expression des personnes et de leurs cultures dans le respect et la promotion des droits humains et culturels ;
- soutiennent et animent des projets à but non lucratif qui récusent l'idée de concurrence et de compétition entre acteurs et entre territoires. À l'opposé, ils tâchent de renforcer les processus et les valeurs de solidarité et de partage rejoignant celles de l'économie sociale et solidaire.



B - Valeurs fondatrices du projet de la FEDELIMA

Le projet de la FEDELIMA repose sur quatre fondements principaux :

- **la solidarité**, qui s'affirme par une ambition de « faire ensemble » dans des logiques d'équité et de respect des identités, plutôt que dans des principes de concurrence et de compétition ;
- **la démocratie**, qui se traduit par une volonté de soutenir la participation de toutes et tous à des modes de gouvernance ouverts et collaboratifs, de favoriser des espaces de libre expression respectant les idées de chacun ;
- **l'équité**, qui se traduit par la volonté de garantir une entraide et de mettre en œuvre des processus qui permettent une prise en compte solidaire des singularités de chacun ;
- **la liberté d'action**, qui s'incarne à travers l'autonomie, la liberté d'entreprendre et de faire collectivement.

C - Principaux enjeux de la FEDELIMA

La démarche de la FEDELIMA repose sur quatre enjeux principaux :

L'EXISTENCE D'INITIATIVES CITOYENNES ET NON LUCRATIVES

La FEDELIMA défend l'existence d'initiatives citoyennes et non lucratives, différenciées des institutions publiques, dans les multiples dimensions des espaces urbains, périurbains et ruraux.

À côté de projets portés par une finalité essentiellement lucrative, des projets artistiques et culturels – et notamment musicaux - ont intérêt à se développer sur tous les territoires et en harmonie avec leurs habitants. Il en va de la dynamique sociétale et d'un vouloir vivre ensemble dépassant largement la seule rentabilité économique. Développant leur projet dans le cadre d'une économie plurielle, les adhérents de la FEDELIMA s'accordent ainsi sur la primauté de l'humain sur le marchand, une orientation explicite au service de l'intérêt général, l'utilité sociale et un ancrage territorial fort.

LA NÉCESSAIRE COCONSTRUCTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

La FEDELIMA multiplie les représentations et les espaces de dialogue dans une volonté de coconstruction des politiques publiques.

En France, le champ artistique et culturel s'appuie historiquement sur des politiques publiques qui contribuent largement à la structuration professionnelle et au développement territorial dans le sens de l'intérêt général. Contribuer à la coconstruction de ces politiques, du local à l'international, en rassemblant une large palette d'acteurs (élus, ministères, collectivités, réseaux, associations, habitants...) permet d'analyser, concevoir, proposer des stratégies mieux partagées et des projets de développement plus concertés.

LA PLURALITÉ ET LA DIVERSITÉ DES CULTURES, DES PRATIQUES ET DES ESTHÉTIQUES

La FEDELIMA s'inscrit pleinement dans un enjeu de reconnaissance des droits culturels, le respect des parcours et des cultures des personnes.

Qu'il s'agisse des déclarations et conventions internationales traitant de la diversité culturelle ou de l'inscription des droits culturels dans les lois françaises, la question de la pluralité et de la diversité des cultures, des pratiques et des esthétiques est désormais pleinement reconnue. La créativité et l'ouverture des individus et des projets collectifs s'affirment dans l'intérêt porté aux différences et à la mixité. La société dans son ensemble peut s'épanouir en renforçant la capacité des personnes à vivre avec dignité et respect mutuel, et ainsi affirmer les parcours individuels et collectifs de ces dernières.

LA PLACE DE LA CONNAISSANCE ET DE L'INTERCONNAISSANCE DANS LE DÉVELOPPEMENT DES PERSONNES ET DES PROJETS

La FEDELIMA participe de la connaissance des lieux de musiques actuelles, et plus largement du secteur culturel. Elle mène un travail d'observation et d'analyse en coopération avec ses partenaires par la diffusion de l'information au plus grand nombre.

La production d'analyses associant de multiples acteurs, de manière participative et partagée, sur des sujets issus de leurs réflexions et besoins, constitue un enjeu majeur pour la fédération. L'implication des membres de la fédération est ainsi au cœur de ce travail qui contribue à la mise en réseau des personnes et des projets.



D – Principes d'actions de la FEDELIMA

Les activités de la FEDELIMA sont travaillées dans une démarche prospective et d'expérimentation. L'interconnaissance et l'échange avec des partenaires – impliqués à différentes échelles territoriales et dans divers champs – sont essentiels et structurants. Ces principes d'actions traversent l'ensemble des chantiers de la fédération :

LA COOPÉRATION

La coopération est un principe d'action transversal au projet de la FEDELIMA qui s'articule sur 3 niveaux :

- **avec les adhérents** : il s'agit de favoriser, soutenir et accompagner la coopération, le soutien mutuel, la solidarité entre les adhérents de la fédération ;
- **avec les partenaires de la fédération** : il s'agit pour la FEDELIMA de favoriser, d'inciter et de contribuer aux espaces de coopération entre acteurs, réseaux d'acteurs, fédérations, organisations professionnelles, partenaires publics du secteur culturel avec qui elle partage des enjeux et des philosophies d'actions ;
- **avec l'environnement de la FEDELIMA** : il s'agit d'élargir son champ de coopération à des acteurs de l'économie solidaire, de la jeunesse, de l'éducation, de l'environnement (...) afin de resituer son projet et ceux des adhérents autour d'enjeux sociétaux et transversaux où les personnes sont prises en compte dans leur globalité.

Ce principe de coopération prend en compte des parties prenantes sur des bases d'équité, de respect des singularités de chacun, de réciprocité et de complémentarité à l'opposé des modes de relations basés sur la concurrence et la concentration. Au-delà d'une manière de «faire ensemble», la coopération est pour la FEDELIMA une base fondatrice des enjeux de structuration des projets.

L'INTERCONNAISSANCE ET LE TRANSFERT DE SAVOIR-FAIRE

Le transfert de «savoir-faire», l'analyse collective, le partage des expériences, leur mise en perspectives et en débats sont des éléments fondateurs d'un principe d'action de la FEDELIMA qui favorise l'interconnaissance.

La construction collective des ressources mises à disposition, le partage des connaissances, des enjeux et des données recueillies via des processus et des outils co-construits par les parties prenantes (FEDELIMA, adhérents, partenaires...) constituent les fondements de ce principe d'action.

LA COCONSTRUCTION

La co-construction est un principe d'action essentiel dans le projet de la FEDELIMA. Elle se définit par l'implication d'une pluralité d'acteurs (partenaires publics, organisations professionnelles et société civile) dans la production d'une politique, ici en faveur des musiques actuelles, sur un territoire donné, en fonction des personnes en présence. Elle se décline au niveau :

- **des adhérents** : en favorisant la mise en place de démarches de co-construction sur les territoires des adhérents, via différents outils de concertation (ex : SOLIMA), d'accompagnement et de coopération sur les territoires ;
- **de la fédération** : en contribuant au sein des espaces de co-construction nationaux (ex: GTMA) et en travaillant avec les représentants de l'État, les collectivités territoriales, les organisations professionnelles les instances législatives et exécutives, en amont des lois ;
- **de l'environnement de la FEDELIMA** : en s'attachant, à élargir les cadres existants de co-construction à d'autres champs (culture au sens large, économie solidaire, social...) et à en investir de nouveaux.

Le principe de co-construction implique une horizontalité et une inclusion des acteurs en présence autour des enjeux de diversité et d'équité territoriale.



E - Principaux axes de développement de la FEDELIMA

L'ANALYSE SECTORIELLE

L'analyse sectorielle consiste à apporter des éléments de réponse et des éclairages à des problématiques existantes ou à explorer des sujets (dans le champ des musiques actuelles et plus largement culturel, économique, social, etc.) afin de nourrir la réflexion des adhérents. Elle participe ainsi de la connaissance des lieux de musiques actuelles et plus largement du secteur culturel. Il s'agit principalement de :

- collecter des données, des éléments d'analyses ;
- observer des pratiques, des acteurs, des territoires, des processus collectifs ;
- identifier des problématiques, des sujets à étudier ;
- traiter des données récoltées, compiler et synthétiser des ressources existantes ;
- produire, diffuser, partager des connaissances.

L'ANIMATION DE LA VIE FÉDÉRALE

L'animation de la vie fédérale a pour principal objectif de favoriser et faciliter les liens et les interactions entre les adhérents ainsi qu'entre les adhérents et la fédération. Elle doit permettre une place équitable à chacun des adhérents dans le respect de toutes leurs singularités et leurs diversités (de projets, de territoires, de tailles d'équipement, d'équipes, d'histoires fondatrices, d'enjeux...). Elle doit favoriser l'ouverture entre une diversité de projets et structures adhérentes et créer des passerelles entre ces derniers. Pour cela, l'animation de la vie fédérale s'attache à :

- favoriser l'expression de chacun ;
- animer des espaces de rencontres pour favoriser les échanges entre adhérents et le partage des différentes réalités ;
- développer des dynamiques solidaires ;
- développer des positions communes voire des projets de coopération ;
- permettre ou contribuer à l'interconnaissance entre adhérents.

LA CONTRIBUTION À LA STRUCTURATION PROFESSIONNELLE

La contribution à la structuration professionnelle a pour objectif de coopérer avec les organisations du champ des musiques actuelles et d'élargir le périmètre de ses coopérations et actions territoriales (Europe, International) et intersectorielles (économie solidaire, éducation, social...), dans un objectif commun qui est celui de la défense de l'intérêt général et des droits culturels.

- travailler des dynamiques de coopération dans une dimension d'ouverture à d'autres secteurs ;
- développer des relations partenariales du local à l'International ;
- contribuer aux espaces de réflexion sur les politiques culturelles.

LA VALORISATION DE PROJETS

La valorisation de projets a pour objectif de mettre en lumière les actions de la FEDELIMA, ainsi que celles de ses adhérents qui donnent corps aux valeurs de la fédération. Elle permet également de mettre en avant, au sein de la fédération ainsi qu'auprès des partenaires, des projets qui facilitent l'échange d'expériences, l'interconnaissance et le transfert de compétences.

- informer sur les actions des adhérents et de la fédération ;
- représenter l'ensemble des adhérents dans toutes leurs diversités pour diffuser leurs valeurs et leurs idées ;
- mettre en visibilité les thématiques transversales des adhérents ainsi que leurs identités et leurs réalités.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS ET DES DYNAMIQUES TERRITORIALES

L'accompagnement, qu'il soit d'un membre ou d'une coopération entre adhérents et/ou entre acteurs d'un même territoire, a pour objectif de venir en soutien d'un ou plusieurs adhérents et d'aider au renforcement et à la consolidation des projets, des équipes, des dynamiques de coopération, etc. Il veille à apporter un soutien et non un jugement sur une situation donnée, ainsi qu'à préserver la diversité des projets sur un même territoire et à valoriser la complémentarité entre ces derniers.

- réaliser un état des lieux de la situation ;
- identifier des problématiques des projets des adhérents ;
- proposer une méthode de travail pour répondre au(x) questionnement(s) ;
- accompagner la dynamique de mise en lien avec des ressources et des partenaires ;
- contribuer à la structuration des dynamiques partenariales et territoriales.



LA FEDELIMA

Fédération des lieux de musiques actuelles.

75% D'ASSOCIATIONS

1 500 SALARIÉS PERMANENTS

21 ANS D'EXISTENCE EN MOYENNE

PRINCIPALES ACTIVITÉS ET SERVICES PROPOSÉS

Organisation de concerts en salle(s), actions culturelles, accompagnement d'artistes, création et résidences, répétition en studio et/ou sur scène, accompagnement de projets, enregistrement son, formation administrative et/ou technique, enseignement musical et formation artistique, concerts jeune public, expositions, information et ressource, multimédia et numérique, production audiovisuelle, festival(s), bar et restauration en journée...

LA FEDELIMA

11 rue des olivettes - 44000 NANTES

02 40 48 08 85

contact@fedelima.org

www.fedelima.org

www.raffut.fedelima.org

www.ruralite.fedelima.org

www.wah-egalite.org

Projet fédéral de la FEDELIMA adopté en février 2018
lors de l'Assemblée Générale de Reims à La Cartonnerie.

